48e ANNÉE. — N° 16.929
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 » 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 7 NOVEMBRE 1918
SAINT ERNEST
SOLEIL: lever 6h49; coucher 4h42
LUNE: P. Q. le 11; pleine le 18

LA RÉPONSE DES ALLIÉS A L'ALLEMAGNE

Elle a éte transmise par les États-Unis

LES CONDITIONS DES ALLIÉS SONT :

Négociations sur la base des principes Wilson
Réserves sur la liberté des mers
Réparations de tous les dommages de guerre

Le maréchal Foch est seul qualifié pour traiter de l'armistice

Washington, 6 novembre. — Le secrétaire d'Etat fait publier le document suivant :

DEPARTEMENT D'ETAT

5 novembre 1918.

A Monsieur Hans Sulzer, ministre de Suisse, chargé des intérêts allemands aux Etats-Unis,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de transmettre la communication suivante au gouvernement allemand :

Dans ma Note du 23 octobre 1918, je vous informais que le Président avait transmis sa correspondance avec les autorités allemandes aux gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé comme belligérant, et que le Président avait joint à cette communication la suggestion que si ces gouvernements étaient disposés à conclure la paix suivant les conditions et les principes indiqués, leurs conseillers militaires et les conseillers militaires des Etats-Unis devraient être invités à soumettre aux gouvernements associés contre l'Allemagne les conditions nécessaires d'un pareil armistice qui protégerait complètement les intérêts des peuples engagés, et qui assurerait aux gouvernements associés le pouvoir sans restriction de sauvegarder et faire exécuter les détails de la paix à laquelle le gouvernement allemand a déclaré souscrire, pourvu qu'ils estimassent un tel armistice possible au point de vue militaire.

Le Président est maintenant en possession d'un Mémorandum d'observations à lui adressé par les gouvernements alliés au sujet de cette correspondance, et dont voici le texte :

Les gouvernements alliés ont examiné avec soin la correspondance échangée entre le président des Etats-Unis et le gouvernement allemand.

Sous réserve des observations qui suivent, ils se déclarent disposés à conclure la paix avec le gouvernement allemand aux conditions posées dans le Message du président au Congrès le 8 janvier 1918 et selon les principes énoncés dans ses déclarations ultérieures.

Ils doivent toutefois faire remarquer que l'article 2 relatif à ce que l'on appelle couramment la liberté des mers, se prête à diverses interprétations dont certaines sont telles qu'ils ne pourraient pas les accepter. ILS DOIVENT EN CONSEQUENCE SE RESERVER UNE LIBERTE D'ACTION ENTIERE SUR CETTE QUESTION quand ils viendront siéger à la Conférence de la paix.

D'autre part, lorsqu'il a formulé les conditions de paix, dans son Message au Congrès du 8 janvier dernier, le président a déclaré que les territoires envahis doivent être, non seulement évacués et libérés, mais restaurés.

Les alliés pensent qu'il ne faudrait laisser subsister aucun doute sur ce qu'implique cette stipulation. Ils comprennent par là que L'ALLEMAGNE DEVRA COMPENSER TOUS LES DOMMAGES SUBIS PAR LES POPULATIONS CIVILES DES NATIONS ALLIEES ET PAR LEURS PROPRIETES DU FAIT DES FORCES ARMEES DE L'ALLEMAGNE, SOIT SUR TERRE, SOIT SUR MER, SOIT EN CONSEQUENCE D'OPERATIONS AERIENNES.

Je suis chargé par le Président de dire QU'IL EST EN PLEIN ACCORD AVEC L'INTERPRETATION ENONCÉE DANS LE DERNIER PARAGRAPHE DU MEMORANDUM CITE CI-DESSUS.

Je suis aussi chargé par le Président de vous demander de notifier au gouvernement allemand que LE MARECHAL FOCH A ETE AUTORISE PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS ET LES GOUVERNEMENTS ALLIES A RECEVOIR LES REPRESENTANTS DUMENT ACCREDITES DU GOUVERNEMENT ALLEMAND ET A LEUR COMMUNIQUER LES CONDITIONS D'ARMISTICE.

Agréez, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Robert LANSING.

En Allemagne

Un Appel au Peuple

Paris, 6 novembre. — Le gouvernement allemand a adressé au peuple une proclamation, dont voici les principaux passages :

« Les misères du temps pèsent sur le monde et sur le peuple allemand. Il faut que nous surmontions ces jours pénibles et que nous supportions leurs conséquences. Aujourd'hui déjà, nous devons travailler pour les jours plus heureux auxquels le peuple allemand a droit. Le nouveau gouvernement est à l'œuvre pour accomplir ce travail. Le droit électoral, égal en Prusse, est garanti. Le chancelier et ses collaborateurs doivent jouir de la confiance du Reichstag et, par suite, de celle du peuple pour exercer leurs fonctions. Les droits essentiels ont été transférés de la personne de l'empereur à la représentation du peuple. La déclaration de guerre, la conclusion de la paix sont soumises à l'approbation du Reichstag. On a mis l'administration militaire sous l'autorité du chancelier responsable. Une large amnistie a été proclamée; la liberté de la presse, celle du droit de réunion ont été garanties.

» Nous avons besoin que le maintien de l'ordre soit garanti dans toutes les parties de l'Etat et de l'empire par le peuple lui-même.

» Toute absence de discipline compromettrait de la façon la plus dangereuse la conclusion d'une paix prochaine.

» Le gouvernement et avec lui les chefs de l'armée et de la marine veulent la paix; ils la veulent loyalement; ils la veulent bientôt. Jusque là, nous devons protéger nos frontières de l'invasion de l'ennemi.

» Une des tâches les plus importantes est la reconstitution de notre situation économique, afin que nos soldats et nos marins, revenant du front, trouvent dans un milieu calme la possibilité d'assurer leur existence et celle de leurs familles. Toutes les grandes Associations patronales se sont déclarées déjà prêtes actuellement à reprendre immédiatement de nouveau leurs employés et leurs ouvriers à leur service. On s'occupe déjà de préparer le travail, de soutenir les chômeurs, de veiller aux questions du logement. D'autres mesures du même ordre sont déjà préparées ou prises.

» Avec la conclusion de la paix, il y aura rapidement une amélioration de la situation alimentaire et de toutes les conditions de la vie en général. Hommes et femmes de l'Allemagne, la lutte et la paix constituent nos tâches communes. L'Etat et l'empire sont notre avenir commun. Votre confiance, qui nous est indispensable dans l'heure du danger, n'est, en réalité pas autre chose que la confiance du peuple allemand en lui-même, en son avenir, un avenir sûr pour l'Allemagne. Voilà le but que nous avons devant les yeux. »

LES SOMMATIONS AU KAISER DEVIENNENT PLUS PRESSANTES

Zurich, 6 novembre. — Le kaiser continue de faire la sourde oreille au sujet de son abdication. Le gouvernement tout entier et le cabinet de guerre siègent en permanence pour délibérer de cette importante question. Il existe au sein des autorités compétentes une forte majorité en faveur de l'abdication immédiate de Guillaume. Cette majorité se compose des socialistes, des radicaux, de la majorité des nationaux libéraux, de quelques centristes et de tous les dissidents. Le peuple allemand exige impérieusement la retraite du kaiser, chargé par le vieux dieu d'une mission divine.

Les conditions imposées par les alliés aux Turcs et aux Austro-Hongrois n'ont pas été sans exercer une influence décisive sur l'état d'esprit des membres du cabinet de guerre, qui reconnaissent que l'abdication du kaiser est devenue pour le moins aussi nécessaire que la conclusion rapide de la paix.

L'Allemagne du Sud en marche vers le séparatisme

Zurich, 6 novembre. — Le mouvement séparatiste se précipite entre l'Allemagne du Sud et l'Allemagne du Nord. Au cours d'une réunion des députés bavarois, le principe de la formation d'un Etat de l'Allemagne du Sud comprenant la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et l'Autriche allemande a été adopté.

L'inquiétude et l'agitation croissent en Bavière

Amsterdam, 6 novembre. — Suivant des nouvelles de Munich, la plus grande inquiétude règne dans cette ville. Les forces dont la Bavière peut disposer ont été, dit une information officielle, envoyées pour défendre la frontière contre les troupes autrichiennes licenciées; mais on croit savoir cependant que la mission de ces troupes est de maintenir l'ordre en Bavière en raison de l'effervescence croissante qui se manifeste dans le peuple. L'agitation parmi les socialistes, pour une paix séparée et une scission d'avec la Prusse ne cesse de croître; et si une attaque contre la frontière bavaroise devenait imminente, la crise qui s'est déjà développée concernant le gouvernement parlementaire pourrait rapidement prendre une tournure nouvelle.

Les Allemands se massent à la frontière bavaroise

Rome, 6 novembre. — L'Allemagne masse des troupes à la frontière bavaroise.

Un incident russo-allemand

L'ambassade bolcheviste quitte Berlin

Propagande pour provoquer un mouvement révolutionnaire

Berne, 6 novembre.— Une dépêche Wolff du 5 novembre annonce qu'à l'arrivée du courrier russe à Berlin à la gare de Friedrichstrasse, une caisse ayant, par mégarde, été défoncée, une partie des papiers qu'elle contenait seraient tombés à terre. C'étaient des manifestes à l'adresse de la population allemande, invitant les travailleurs et les soldats à la révolte. L'un d'eux était signé du groupe « Spartacus » et contenait un appel immédiat à l'action révolutionnaire. Un autre était un véritable programme de terreur.

A la prière des autorités, le courrier a été mis sous bonne garde. Le gouvernement a immédiatement demandé des explications à ce sujet. Il a exigé qu'à l'avenir les représentants du gouvernement russe s'abstinssent de toute propagande révolutionnaire. Il a, de plus, demandé, qu'on lui accordât enfin satisfaction au sujet du meurtre du comte Mirbach.

Dans la soirée, le ministre des Soviets à Berlin, Joffe, a quitté cette ville avec tout le personnel de l'ambassade. Le bureau berlinois de l'Agence télégraphique russe a été fermé.

Le « Vorwaerts », qui avait jusqu'ici défendu l'ambassade russe contre les attaques dont elle était l'objet, commente très sévèrement les derniers événements :

« Les travailleurs allemands, écrit-il, ne veulent pas d'une révolution bolchevique, car ils savent que le peuple russe, sous la domination bolcheviste, meurt de faim, bien que la Russie soit un pays essentiellement agricole.

» Il ne faut pas se dissimuler que si des troubles doivent également se produire en Allemagne, les conséquences en seraient autrement graves que pour la Russie. La classe ouvrière allemande est foncièrement socialiste, mais elle n'est pas du tout bolcheviste. »

LES BOLCHEVIKS REDOUTENT LES ALLIES

Stockholm, 6 novembre. — Toute la presse maximaliste témoigne d'une véritable panique par la crainte d'une intervention énergique et prochaine des alliés en Russie. En prévision du danger, et soi-disant pour éviter une effusion inutile de sang, les maximalistes accepteraient de faire une « paix boiteuse » avec les pays bourgeois de l'Entente.

Boris de Bulgarie a-t-il déjà abdiqué ?

Paris, 6 novembre. — Ce sont les journaux allemands qui ont annoncé que le roi Boris de Bulgarie aurait abdiqué. Les renseignements des journaux émanent du ministre de Bulgarie à Kiev, qui a télégraphié de Sofia, via Constantinople. Un conseil de régence aurait été formé, dont le chef du parti des paysans, M. Stamboulinsky, aurait la présidence. On sait que le parti paysan, l'un des plus importants en Bulgarie, — il représente les petits propriétaires fonciers, — a fait, en 1915, une vive opposition à la guerre. Son chef, M. Stamboulinsky, fut alors menacé de pendaison par le roi Ferdinand, qui ouvrit contre lui un procès en trahison. Deux membres du parti paysan étaient entrés dans le cabinet Malinoff, reconstitué au milieu d'octobre. Le mouvement révolutionnaire disposerait d'une armée de quarante mille hommes. Aucune confirmation officielle de la nouvelle n'est parvenue à Paris.

La conférence des alliés

Paris, 6 novembre. — Parmi les personnalités qui ont pris part aux délibérations de la Conférence des alliés à Versailles, M. de Bettencourt Rodrigues, ministre du Portugal à Paris, représentait le gouvernement de cette nation, qui a été une des premières à prendre position à côté de l'Entente.

Comment seront organisées les pêches maritimes

Paris, 6 novembre. — Hier a été déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi élaboré par M. Bouisson, commissaire à la marine marchande, en vue d'organiser et de développer les industries des pêches maritimes. Il est prévu que les premiers départs de pêches, que le commissaire de la marine marchande sera appelé à créer dès le vote du projet de loi, seront ceux de Saint-Pierre, colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Lorient, de La Rochelle et de Boulogne.

DE VALENCIENNES A LA MEUSE

LES ALLEMANDS SONT BOUSCULÉS

Mons, Maubeuge, Avesnes, Mézières et Sedan sont maintenant menacés

Paris, 6 novembre. — Depuis Valenciennes jusqu'à la Meuse, les Allemands sont en pleine retraite : on se demande même comment ils peuvent encore s'attarder sur l'Escaut de Gand à Condé; ils y risquent une grave défaite.

A part cette immobilité devant le groupe des armées des Flandres, la situation, le 5 novembre en fin de journée, était la suivante : l'armée Horne a franchi la frontière belge et marche sur Mons; les armées Byng et Rawlinson, après avoir déterminé la reddition du Quesnoy et de sa garnison, ont traversé la forêt de Mormal et s'avancent respectivement sur Maubeuge et sur Avesnes, dont elles ne sont plus qu'à 10 kilomètres. L'armée Debeney a occupé Guise et, contournant la forêt de Nouvion, marche sur Lacapelle et Hirson. La 10e armée a pris Marle et se dirige sur Vervins; l'armée Guillaumat, qui a atteint la route Rozoy-sur-Serre-Rethel, déborde cette ville et prend pour objectif Signy-l'Abbaye, où elle coupera aux défenseurs de Rethel l'une de leurs deux lignes de retraite. Enfin, en Argonne, Gouraud a franchi le canal des Ardennes et dépassé Lauvergny et Sauville.

Sur la rive gauche de la Meuse, l'armée Liggett, continuant sa progression vers le nord, a pris et dépassé Beaumont, est arrivée à 4 kilomètres de Mouzon et à 12 de Sedan et occupe les faubourgs ouest de Stenay. De plus, ses troupes ont, sous le feu de l'ennemi, franchi la Meuse à Brieulles et à Cléry, enlevé la première ligne de hauteurs qui dominent la rive droite, pris Dun-sur-Meuse et atteint Milly, devant Dun, où elles contournent ainsi par l'ouest la formidable position de la côte Saint-Germain.

Il est possible que l'ennemi essaie de résister pendant quelques jours sur les hauteurs au sud de Sedan et sur celles situées entre la Meuse et la Chiers afin de laisser à ses autres colonnes, pressées par la marche convergente de nos armées, le temps de se replier derrière la Meuse. Mais comme ces colonnes n'ont à leur disposition pour effectuer leur retraite que les routes peu nombreuses encaissées et très encombrées qui traversent les Ardennes entre Avesnes et Mézières, on peut se demander si elles y arriveront avant que les armées britanniques, qui ont à parcourir un trajet plus court et facile, n'aient elles-mêmes atteint Namur. C'est la question qui se pose actuellement et combien angoissante pour l'ennemi.

Général MARABAIL

FOCH GÉNÉRALISSIME sur tous les fronts

Londres, 6 novembre. — **A la Chambre des communes, M. Lloyd George, très acclamé, après avoir donné lecture des conditions de l'armistice avec l'Autriche, a fait cette déclaration très applaudie sur les travaux de la Conférence de Versailles :**

IL Y A ÉTÉ DÉCIDÉ UNANIMEMENT DE CONFIER AU MARÉCHAL FOCH LA DIRECTION STRATÉGIQUE DE TOUTES LES FORCES OPÉRANT CONTRE L'ALLEMAGNE SUR TOUS LES FRONTS DANS CETTE PHASE, LA DERNIÈRE DE LA GUERRE.

Le Poilu de la Paix

L'aurore de la victoire illuminait de ses premiers feux la tribune où M. Clemenceau s'est dressé pour faire connaître à la Chambre, frémissante et enthousiaste, les conditions de l'armistice accepté par l'Autriche et celles que l'Allemagne acceptera un jour ou l'autre.

Mais à la veille de la paix, sinon toute prochaine du moins certaine, le président du conseil a cru qu'il ne suffisait pas d'exalter par des paroles nos légitimes espoirs. Il a voulu associer à cette heure vengeresse ceux qui l'ont préparée dans la douleur, comme Gambetta et ses collaborateurs de l'Année terrible et, après leur avoir rendu un solennel hommage, les prendre à témoin que nous avons le sentiment des devoirs que nous dictent les souffrances du passé et l'allégresse du présent.

Le Poilu de la guerre a fait son œuvre : au Poilu de la paix, selon l'heureuse formule de M. Clemenceau, a faire la sienne. Elle est moins héroïque et moins glorieuse; elle exige pourtant, elle aussi, renoncement et sacrifice. Renoncement à nos querelles fratricides. Sacrifice des vieilles haines de partis. Nul n'attend de la victoire la fin de toutes les luttes d'idées ou d'intérêts entre les peuples comme entre les hommes. Elles sont nécessaires et fécondes. Mais il y a « la manière » de lutter. La manière française, celle qui implique dans le jeu même des divisions le respect de la solidarité humaine.

Cette solidarité, nous la pratiquerons à l'extérieur avec nos alliés, et aussi à l'intérieur. Ce n'est pas un article exclusif d'exportation. En rappelant ce qu'elle nous a permis de faire en temps de guerre, pour traverser le front haut et le cœur ferme des moments d'angoisse, M. Clemenceau nous en marque le prix dans la paix. Quel patriote resterait sourd à cet appel à l'union d'un vieillard blanchi dans les batailles politiques, et qui a appris au pouvoir à faire, à l'heure même du succès, son examen de conscience ?

Parvenu au sommet de sa carrière agitée, M. Clemenceau entrevoit la Terre promise de droit et de justice. C'est celle où pousseront les floraisons merveilleuses de la paix, si les hommes de bonne volonté l'emportent chez nous sur les mauvais bergers.

Nos héros ne sont pas morts seulement pour nous permettre de vivre quelques heures triomphales. Nous n'avons pas le droit de saboter leur sacrifice par des déchirements criminels. L'idée même qui a groupé les peuples libres contre la barbarie : le respect de la liberté individuelle et nationale, le souci de la justice sociale, doit continuer à diriger notre action à l'intérieur, dans l'intérêt de la « chose publique », *res publica*, du respect des droits de chacun pour le bien et la prospérité de tous. A quoi servirait de déclarer la paix au monde si nous devions continuer à compromettre chez nous par des atteintes graves à l'intérêt général, les bénéfices de la victoire si chèrement achetée ?

Paul BERTHELOT.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 6 novembre. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'examen de la situation diplomatique, militaire et politique, ainsi qu'aux affaires en cours.

Les allocations de guerre aux cheminots

Les membres du gouvernement se sont entretenus de nouveau de la question de l'indemnité supplémentaire de guerre de 2 fr. par jour à accorder au personnel des chemins de fer d'intérêt général à dater du 1er juillet dernier. Le conseil a confirmé sa décision de faire bénéficier en même temps ce personnel du régime actuellement soumis au Parlement pour les agents de l'Etat et qui va être adopté.

Les accidents du travail

M. Colliard, ministre du travail, a soumis à la signature du Président de la République un projet de loi modifiant l'article 4 de la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents du travail, frais d'hospitalisation.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

FRANÇAIS. - Du 5 novembre (23 heures).

Sur l'ensemble du front français, depuis le CANAL DE LA SAMBRE jusqu'à l'ARGONNE, le mouvement de retraite de l'ennemi s'est poursuivi pendant la journée. IL A ATTEINT EN CERTAINS ENDROITS UNE PROFONDEUR DE DIX KILOMETRES.

Recueillant le fruit de la rude bataille livrée par elle la veille pour le franchissement du canal de la Sambre, la 1re armée a battu complètement les six divisions allemandes qui lui faisaient face et leur a pris quatre mille prisonniers et soixante canons. Dès la première heure, elle s'emparait de Guise. Son avance s'est continuée sans répit.

Nous avons atteint, en fin de journée, les abords de **BARZY, ESQUEHEYRIES, LAVAQUERESSE, CRUPILLY, MALZY, ROMERY,** l'est de **WIEGE-FATY** et de **COLONFOY, SAINS-RICHAUMONT, HOUSSET,** délivrant dans les villages reconquis une nombreuse population civile.

Plus à droite, nous tenons **LA NEUVILLE-HOUSSET, MARLE,** la route de **MARLE à MONTCORNET** jusqu'à l'est de **LA NEUVILLE-BOSMONT, EBOULEAU, BUSSY-LES-PIERREPONT, DIZY-LE-GROS.**

Dans la région au **NORD-OUEST DE CHATEAU-PORCIEN,** les durs combats de ces derniers jours ont également abouti à un refoulement général des Allemands.

Notre ligne passe par le nord de **WALEPPE,** de **HANNOGNE,** l'ouest de **CHAUDION** et de **SAINT-FERGEUX, HARPY, CONDE-LEZ-HERPY** et **CHATEAU-PORCIEN** sont entre nos mains.

Nous avons pris hier les hauteurs à l'ouest de la **ROUTE DE SERAINCOURT A ECHY.** Quelques-uns de nos éléments ont réussi à franchir **l'AISNE** vers **NANTEUIL.**

En **ARGONNE,** nos troupes ont brillamment exécuté par surprise, le franchissement du **CANAL DES ARDENNES** et de **l'AISNE,** vers **MONTGON** et **LE CHESNE.**

Ces deux localités ont été largement dépassées. Nous avons atteint les villages de **LOUVERGNY** et de **SAUVILLE,** ainsi que les lisières du **BOIS DE MONTDIEU.**

N. B. — **Guise,** dans le département de l'Aisne, qui avait 7,000 habitants avant la guerre tire son importance actuelle de la situation stratégique qui la place sur les seules routes par lesquelles peut se faire la retraite allemande vers les Ardennes, c'est-à-dire les routes Avesnes-Hirson-Vervins-Mézières.

FRANÇAIS. - Du 6 novembre (14 heures).

Le contact a été maintenu pendant la nuit avec les arrière-gardes de l'ennemi, qui, sur l'ensemble du front, continue à battre en retraite.

De bonne heure, ce matin, la progression de nos troupes a repris.

A l'EST DU CANAL DE LA SAMBRE, nous avons occupé **BARZY.**

Au NORD DE MARLE, nous avons dépassé **MARFONTAINE** et **VOHARDES.**

Les troupes italiennes, combattant avec les nôtres, ont enlevé **LE THUEL** et atteint le ruisseau **LE HURTAUT,** au **SUD-EST** de **MONCORNET.** A l'OUEST DE **RETHEL,** nous avons occupé **BARBY,** sur la rive droite de l'Aisne.

Entre **RETHEL** et **ATTIGNY,** nos détachements ont franchi l'AISNE en plusieurs points.

Plus à droite, nous avons atteint les lisières de **LAMETZ** et poussé jusqu'aux abords de **LA CASINE,** au nord-est du Chesne.

BRITANNIQUE. - Du 5 novembre (soir).

Au cours de la grande bataille engagée hier par nous entre la **SAMBRE** et l'**ESCAUT,** les troupes des 4e, 3e et 1re armées britanniques, comprenant principalement des hommes des villes et comtés anglais, ont attaqué et nettement battu 25 divisions allemandes, en leur infligeant de lourdes pertes en tués, blessés et prisonniers, canons et matériel.

La défense allemande a été ainsi brisée sur un front de 30 milles. Par suite de ce brillant succès, l'ennemi bat en retraite aujourd'hui sur tout le front de bataille.

Au cours de la journée, malgré la pluie violente et continue, nos troupes ont serré de près l'ennemi en retraite et refoulé ses arrière-gardes, partout où elles ont essayé d'arrêter notre progression. Elles ont fait des prisonniers.

Hier et aujourd'hui, au cours de sa retraite précipitée, l'ennemi a été contraint d'abandonner des batteries complètes et de grandes quantités de matériel de toute sorte.

Nos troupes ont traversé la **FORET DE MORMAL** et ont atteint la ligne générale **BARZY, GRAND-FAYT, BERLAIMONT,** l'ouest de **BAVAI, BOISIN** et **FRESNES.**

BRITANNIQUE. - Du 6 novembre (après-midi).

AU NORD DE LA SAMBRE, nos éléments avancés ont poussé en avant au delà de la FORET DE MORMAL et ont atteint la route principale AVESNES-BAVAI, au sud-est de BAVAI.

Nous avons aussi fait des progrès à l'ouest de Bavai et en d'autres secteurs du front de bataille.

Nous avons encore capturé un certain nombre de prisonniers.

BELGE. - Du 5 novembre (soir)

SUR L'ESCAUT, en avant de **GAND** et du **CANAL DE TERNEUZEN,** l'ennemi a accueilli nos patrouilles par des tirs de mitrailleuses.

Au SUD DE GAND, son artillerie a fait preuve d'une certaine activité.

AMÉRICAIN. - Du 5 novembre (21 heures).

La 1re armée, sous le commandement du général Liggett, a poursuivi ses succès.

Traversant le fleuve au sud de DUN-SUR-MEUSE, sous un violent feu d'artillerie et à plusieurs reprises détruisit les ponts à mesure qu'ils étaient lancés, les troupes du corps du major général Hines se sont frayées un chemin sur les pentes de la rive est du fleuve, brisant la résistance acharnée de l'ennemi. Ces troupes se sont emparées des COTES 292 et 260, DE LINY-DEVANT-DUN et ont chassé l'adversaire du BOIS DE CHATILLON.

Au cours de l'après-midi, notre progression dans ce secteur s'est étendue vers le nord. Nous avons pris DUN-SUR-MEUSE et avons avancé notre ligne d'un mille (1,600 mètres) au delà de cette localité, atteignant le village de MILLY.

Les troupes du corps du major général Summerall ont atteint le fleuve à CESSE et LUZY et nettoyé la FORET DE JAULNAY.

BEAUMONT, nœud de routes important, est tombé devant nos troupes victorieuses, qui se sont avancées jusqu'au bois de l'HOSPICE, à deux milles (3,200 mètres) au NORD DE BEAUMONT.

Au cours de leur avance, elles se sont emparées de LETENNE.

A BEAUMONT nous avons délivré 500 citoyens français qui ont salué nos soldats comme leurs libérateurs.

L'avance des derniers jours a amené en activité certains points de notre ligne à 5 milles (8 kil.) de la voie ferrée SEDAN-METZ, une des principales lignes de communications des armées allemandes.

ENTRE BEAUMONT ET BAR, le corps du major général Dickman, en liaison avec la 4e armée française à sa gauche, s'est avancée sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses à travers la zone boisée au delà de STONNE. Nous avons pris les villages de VONCQ-LA-BESACE et STONNE.

Nous avons capturé aujourd'hui, à l'OUEST DE LA MEUSE, 51 canons portant le total à plus de 150 depuis le 1er novembre.

Ce matin, trente de nos appareils de bombardement ont exécuté avec succès un raid sur NOUZON et RAUCOURT, lançant plus de 2 tonnes de bombes.

Nos escadrilles de reconnaissance et de chasse ont réussi de nombreuses missions, mitraillant les troupes ennemies et aidant avec efficacité à l'avance de notre infanterie.

Dix-sept appareils ennemis ont été abattus et deux ballons incendiés.

Sept de nos avions manquent.

FRANÇAIS D'ORIENT. - Du 4 novembre.

SUR LA SAVE, les Autrichiens ont repassé la frontière. La ville de **CHABATZ** a été occupée.

SUR LE DANUBE le feu de notre artillerie a forcé un monitor ennemi à s'échouer devant **BELGRADE.**

La cavalerie serbe a pénétré **EN BOSNIE,** où elle a occupé **VARDISTE,** dans la direction de **VISEGRAD.**

Les Autrichiens se replient en désordre. Les soldats rentrent chez eux, pillant tout sur leur passage.

La Guerre aérienne

Nos avions poursuivent l'ennemi

Les 75 Boches de l'as des as

Paris, 5 novembre (officiel). — Pendant la journée du 4 nos reconnaissances aériennes ont permis de suivre le mouvement de retraite des Allemands. De jour, les bombardiers ont lancé plus de 38 tonnes de projectiles et tiré 16,000 cartouches sur les convois et rassemblements de la région de Vendresse-Raucourt.

De nuit, 10,250 kilos de projectiles ont été lancés sur les gares de Mézières, Mobon, Lumes-Triage, Sedan, Poix, Terron et Vendresse, dans lesquelles des éclatements ont été observés.

Il se confirme que depuis le 2 novembre, le lieutenant Fonck a abattu 6 avions ennemis, ce qui porte à 75 le nombre de victoires de ce pilote.

Grands duels aériens

55 boches abattus — 33,000 kil. de bombes

Londres, 5 novembre (officiel). — Le 4 novembre, le beau temps a permis à nos escadrilles de maintenir une activité intense sur tout le front, quoique un vent violent du sud-ouest ait rendu difficile les opérations à longue distance.

Coopérant avec nos troupes d'attaque, nos appareils, volant à faible altitude, ont jeté le désarroi dans les rangs de l'ennemi en retraite, jetant des bombes et les mitrailleuses dispersant son infanterie, mettant ses chevaux en fuite et précipitant ses canons et ses transports dans les fossés. En même temps, les états-majors étaient renseignés sur les mouvements de nos troupes et les mouvements ennemis. Les reconnaissances et le travail de photographie, ainsi que l'observation du tir de notre artillerie par aéroplanes et ballons ont joué un rôle important dans le succès de nos opérations.

Pendant ce temps, nos appareils de bombardement attaquaient d'importants embranchements de chemins de fer et des aérodromes. De nombreux coups au but ont été observés sur des voies ferrées et dans un aérodrome qui avait été attaqué à très faible altitude. Trois hangars ont été brûlés et détruits. Au total, 33 tonnes de bombes ont été lancées dans la journée. L'ennemi a montré une grande activité dans l'air et d'importants combats ont eu lieu au cours desquels 40 de ses appareils ont été abattus et 15 forcés d'atterrir désemparés. 35 des nôtres sont portés manquants.

Nous avons continué nos opérations la nuit et près de 14 tonnes de bombes ont été lancées sur d'importants embranchements et gares. Des coups au but ont été observés et ont causé de sérieux dégâts. Ces opérations ont été arrêtées de bonne heure à cause de la violence du vent; 4 de nos appareils manquent.

L'as des as belges Coppens amputé

Front belge, 6 novembre. — L'as des as belges, Willy Coppens, grièvement blessé ces jours derniers, au cours d'un combat aérien, vient de subir l'amputation de la jambe droite et doit être opéré de nouveau bientôt.

Aux Etats-Unis

M. Wilson veut venir en Europe

Paris, 6 novembre. — L'« Evening Sun de New-York » a annoncé le 3 novembre que le président a formé le projet de se rendre en Europe pour participer à la conférence de la paix. Il est même très vraisemblable que M. Wilson viendra en Europe avant la conférence pour représenter les Etats-Unis dans les conciliabules où les alliés et associés se mettront d'accord sur les grandes lignes du règlement général. Mais le président ne prendra de décision définitive qu'une fois connu le résultat des élections du 5 novembre.

M. Gompers appuie M. Wilson

New-York, 6 novembre. — M. Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du travail, vient de lancer un appel en faveur de la politique de M. Wilson et du parti démocratique.

Mort de M. Ceccaldi

Paris, 6 novembre. — On annonce la mort de M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, après une courte maladie.

On sait que M. Ceccaldi était un des avocats de M. Joseph Caillaux et un de ses plus ardents défenseurs.

UNE JOURNÉE HISTORIQUE A LA CHAMBRE

Le président de la Chambre et le ministre des affaires étrangères saluent éloquemment la victoire italienne et la libération des peuples opprimés

Le président du conseil, qui est l'objet d'ovations enthousiastes, fait connaître les conditions de l'armistice avec l'Autriche et fait pressentir celles de l'armistice avec l'Allemagne

LAMENTABLE ÉCHEC D'UNE MANŒUVRE SOCIALISTE

La Victoire italienne

Paris, 5 novembre. — La séance de la Chambre revêt, cette après-midi, un caractère particulièrement important. C'est en effet aujourd'hui que le gouvernement français fait connaître officiellement au Parlement les conditions de l'armistice signé par les puissances de l'Entente avec l'Autriche-Hongrie.

A quatre heures, les députés rentrent en foule.

M. Clemenceau, suivi de M. Loucheur et de M. Abrami, vient s'asseoir au banc des ministres, où le rejoignent M. Pichon, ministre des affaires étrangères, et la plupart des membres du gouvernement. A ce moment, la tribune diplomatique est comble.

Le président Deschanel

Le président : « Après la Bulgarie, la Turquie; après la Turquie, l'Autriche. Tandis que Français et Américains délivrent l'Argonne, tandis que Britanniques et Belges délivrent les Flandres, les Serbes et les Français sont maîtres de la Serbie, les Italiens sont à Trieste et à Trente. »

De toutes parts éclatent les applaudissements. Les députés se lèvent et acclament longuement l'ambassadeur d'Italie, qui se trouve dans la tribune diplomatique. M. Bonin Loncare, très ému, se lève et s'incline pour remercier, ce qui fait redoubler les acclamations.

« Les Serbes sont dans Belgrade, continue M. Deschanel. Toute la France est avec eux. »

Alors, nouvelle salve d'applaudissements prolongés. Les députés se lèvent de nouveau et acclament le ministre de Serbie, qui se trouve dans la tribune diplomatique, et M. Vesnitch, à son tour, s'incline et salue.

M. Paul Deschanel poursuit :

« L'attentat contre la Serbie a déchaîné la guerre. La Serbie a eu l'honneur de subir le premier coup. Elle n'avait pas encore assez souffert au cours des âges. Elle avait défendu l'Europe contre l'Asie. L'Asie l'avait écrasée pendant quatre siècles. Ceux qu'elle avait sauvés, pour lui montrer leur reconnaissance, voulaient l'anéantir. Ils croulent aujourd'hui sous le poids de leurs crimes. (Salves d'applaudissements prolongés.)

» Nous sommes fiers d'avoir été aux côtés de ces héros. Pendant leurs trois ans d'exil, pas une heure ils n'ont douté, pas une heure ils n'ont fléchi, ni le vénéré roi Pierre, notre Saint-Cyrien notre combattant de 1870, (salves d'applaudissements prolongés), dont l'épopée restera dans la mémoire des générations à égal des poèmes les plus touchants de l'antiquité; ni le prince Alexandre, digne de sa vaillante armée (vifs applaudissements); ni cette armée elle-même, digne d'un si grand passé (vifs applaudissements).

» L'été dernier, aux heures sombres, alors que la fortune des armes semblait nous trahir, le prince régent dit à notre ministre : « Si cela est nécessaire, nous quittons » les Balkans; je m'embarque avec ce qui » reste de l'armée serbe pour voler au se- » cours de la France, car c'est la France » qu'il faut sauver d'abord. » (Longs applaudissements répétés et acclamations.)

» La France est victorieuse, la Serbie est libre. Après le martyre, voici le triomphe : le grand rêve des Yougo-Slaves, comme celui des Polonais, des Tchèques, des Slovaques, des Roumains se réalise. La France les salue fraternellement et acclame en leur vie renaissante une gloire immortelle. (Salve d'applaudissements prolongés.)

« Italie, a dit le poète, qu'ils accourent » avec toi pour la lutte suprême, les captifs » épars sur la terre opprimée.

» Français, nous partageons ta joie et ton » enthousiasme ! Nos drapeaux frissonnent » d'une même gloire et d'un même amour, » comme à Magenta et à Solférino. » (Vifs applaudissements répétés.)

» Ce fut, au cours de cette guerre, une heure solennelle, celle où l'Italie, travaillée depuis tant d'années par les influences germaniques, secoua la perfide étreinte et se jeta, elle l'aïeule du monde latin, elle la mère du droit, dans la noble et terrible épreuve. (Salve d'applaudissements prolongés.)

» Et tandis que sur les âpres cimes et dans les glaces du Carso brûlait la flamme de Virgile et de Dante, les soldats italiens, sur les champs de bataille où tant de fois la France a sauvé la civilisation avec nos légions indomptables, chassaient l'Allemand. (Vifs applaudissements répétés.) Les souvenirs sacrés de Reims se confondront désormais, à travers les siècles, avec ceux de Venise et d'Athènes.

» Pendant que sonne la cloche du Capitole, nous crions au roi, au gouvernement, au Parlement, à l'armée, à la marine, couronnant les espoirs séculaires de notre sœur glorieuse : « O Rome ! cité sainte des héros, » des poètes et des dieux, à tous les prestiges, à toutes les splendeurs qui ravissent » le cœur et l'imagination des hommes, tu » ajoutes la beauté suprême : le

slastes.) Les peuples sont arrivés à comprendre qu'ils étaient tous solidaires.

M. Raffin-Dugens : Comme les capitalismes avant la guerre.

M. le président du conseil : Les égoïsmes nationaux pourront s'atténuer, mais ils demeureront toujours le fond de l'humanité, que ni moi, ni aucun Parlement, ni personne ne pourra jamais changer, — solidarité avec nos alliés, et puis, permettez-moi de le dire, solidarité française. (Vifs applaudissements.)

» Ah ! comme nous nous sommes bien haïs, détestés, exécrés les uns les autres, et combien nous avons été heureux de nous retrouver frères et amis en ces jours terribles ! (Applaudissements répétés.) Grâce à cette consolation, nous avons tout supporté, ceux de droite, ceux de gauche, ceux du centre. Il n'y avait plus que des Français. (Applaudissements.)

» Messieurs, il faut que cela demeure. (Salves d'applaudissements prolongés.) Chacun gardera son idéal. (Interruptions à gauche.) Car nous sommes un pays d'idéal et nous avons payé d'assez de souffrances le droit d'être appelés quelquefois les ouvriers de l'humanité.

M. Renaudel : C'est pour cela que nous sommes tous les jours accablés d'injures.

Voix au centre : Assez ! Taisez-vous ! Vous n'avez que le droit au silence !

M. le président du conseil : Il ne faudrait pas que l'étranger, qui avait appris avant la guerre à nous estimer de façon insuffisante, soit amené à penser qu'il avait d'abord bien jugé. Il faut être nous-mêmes. Ce que nous voudrions, nous continuons de le vouloir. Ce que nous cherchons, nous continuons de le chercher. Mais ne croyons pas à notre infaillibilité. Les partis qui s'arrogent l'infaillibilité pourraient amener le peuple à regretter d'avoir suivi des conducteurs dont les connaissances universelles n'étaient pas peut-être à la hauteur de ce qu'ils croyaient.

» Il nous faut la solidarité. Nous avons fait la République dans la paix. Nous l'avons gardée dans la guerre. Elle nous a sauvé dans la guerre. (Vifs applaudissements et acclamations. Les députés se lèvent.)

» J'ai encore quelques mots à dire. Nous avons déjà gagné la guerre. Nous attendrons peut-être quelque temps encore la paix que nous désirons. Mais la destinée a fixé la fortune de la France et des pays dignes de la liberté. Soyons unis. Maintenons nos querelles d'idées, mais qu'elles s'arrêtent devant l'intérêt de la patrie en danger. » (Applaudissements.)

M. Clemenceau, qui sent qu'à part quelques socialistes, toute l'Assemblée vibre à l'unisson, arrive à sa conclusion.

« Messieurs, vous le savez, je ne vise aucun but politique, je ne veux défendre aucun intérêt personnel. J'aspire au jour, où, grâce aux circonstances, vous serez débarrassés de moi. (Vives protestations et exclamations sur de nombreux bancs.) Mais laissez-moi vous le dire : il faut être humanitaire, mais Français d'abord, car la France représente une conception idéaliste de l'humanité qui a prévalu dans le monde et qui fait qu'on ne peut servir l'humanité au détriment de la France. (Vifs applaudissements unanimes.)

» Je voudrais qu'au moment où l'aurore des grandes et magnifiques victoires se lève, notre pensée soit une pensée d'union. Et qui nous demande cela ? La patrie elle-même. Dans la grande croisade humanitaire, où, d'ailleurs, vous ne serez pas seuls, je voudrais que nous promettions d'être frères et que, modifiant un peu l'ancienne formule, si on nous demande qui nous a inspiré cette pensée, nous répondions : « La France le veut ! La France le veut ! »

La Chambre, qui s'est levée, à l'exception de quelques socialistes, couvre d'acclamations enthousiastes ces derniers mots du président du conseil. Le public, transporté, se joint à l'Assemblée. Les ovations se prolongent, tandis que M. Clemenceau regagne son banc. De toutes parts les députés affluent vers lui et le félicitent en lui pressant les mains avec effusion. L'émotion est générale.

Malgré les protestations de **M. Mayeras**, député socialiste de la Seine, qui réclame l'application des dispositions réglementaires, l'affichage, réclamé sur un grand nombre de bancs, est voté à mains levées.

On réclame le renvoi à demain.

VAINE MANŒUVRE SOCIALISTE

Mais **M. Mayeras** s'y oppose. Il demande à interpeller le gouvernement sur le sens complet qu'il donne à la réponse faite par le président Wilson au secrétaire d'État Solf.

M. Pichon : Le gouvernement ne peut accepter aucune interpellation sur ce sujet. (Applaudissements.)

M. Renaudel : Que ceux qui le veulent se taisent; mais que ceux qui estiment que le pays doit être renseigné puissent parler. C'est pourquoi je dépose une demande d'interpellation sur les déclarations du gouvernement. On a parlé de la paix du droit. Nous ne pensons pas que le Parlement ne puisse être renseigné sur des conditions qui ont paru hier dans le « Journal de Genève ».

M. Clemenceau : Le gouvernement anglais m'a prévenu que les Autrichiens les avaient communiquées au « Journal de Genève ». On ne peut m'en rendre responsable.

L'ajournement « sine die » de l'interpellation Renaudel est voté par 410 voix contre 62.

La Chambre décide de siéger jeudi matin pour discuter l'accession des indigènes algériens au droit politique.

Séance levée.

L'ALLEMAGNE devra causer avec Foch

Londres, 5 novembre. — **M. Lloyd George a annoncé à la Chambre des communes que les alliés, agissant conjointement, ont transmis au président Wilson les conditions d'armistice qui avaient été demandées.**

Les alliés prient le président Wilson d'informer le gouvernement allemand que, si celui-ci désire connaître les conditions d'un armistice, la demande doit en être faite au maréchal Foch, conformément aux usages militaires.

C'est ce qu'a dit aussi M. Clemenceau.

Si cette demande est faite, il a été décidé qu'un représentant naval britannique sera adjoint au maréchal Foch.

Tirages financiers

du 5 novembre 1918

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 90,952 gagne 100,000 fr.
Le numéro 489,032 gagne 50,000 fr.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

62,247 303,213 381,293

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

58,292 123,439 201,470 468,118

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

297,905 228,233 284,948 139,841 138,760 383,530 2,720
269,197 123,064 439,063 122,282 117,135 479,527 4,705
59,477 106,606 110,162 194,307 226,655 467,212 185,519
324,813 466,115 151,714 72,320

2,938 numéros sont remboursables au pair.

VILLE DE PARIS 1912

Le numéro 447,914 gagne 100,000 fr.
Le numéro 32,915 gagne 10,000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

214,657 396,674 82,198 643,728 521,785

Les trente-cinq numéros suivants sont remboursés à 300 fr. :

100,109 33,579 573,382 395,651 152,496 357,470 269,270
409,962 525,735 303,188 108,089 99,166 511,271 196,454
254,049 183,433 670,530 698,542 15,435 107,881 376,395
381,896 243,920 185,366 549,541 547,057 604,460 333,123
361,850 22,965 193,766 618,867 60,594 641,532 72,574

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1879

Le n° 926,461 est remboursé par 100,000 fr.
Le n° 1,106,637 est remboursé par 100,000 fr.
Le n° 1,300,096 est remboursé par 25,000 fr.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 fr. :

706,302 110,341

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 fr. :

1,697,572 789,918 264,403 996,894 128,074

Les quatre-vingt-dix numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 fr. :

286,672 456,655 1,157,021 109,289 1,536,673 1,194,493
620,425 1,165,880 1,182,715 1,489,839 875,448 1,031,768
1,132,238 941,470 1,068,774 608,822 259,804 279,091
658,623 1,431,652 677,611 76,816 605,996 1,751,432
1,608,566 682,489 1,635,686 679,756 1,449,456 468,267
1,749,159 1,573,319 1,373,010 973,097 101,409 625,247
816,194 16,505 827,836 251,381 845,224 1,512,907
456,682 53,125 1,098,409 51,848 1,164,724 713,120
803,603 1,711,662 255,448 1,302,120 1,054,631 1,181,765
482,444 1,712,684 1,114,900 229,044 440,260 1,586,566
1,517,471 1,743,672 175,693 1,431,137 743,048 764,049
1,187,699 831,351 499,471 1,194,099 745,185 474,630
866,165 1,294,210 1,385,702 421,782 1,432,647 869435
1,329,775 489,046 1,025,921 202,238 100,202 957,631
706,636 63,190 594,491 1,566,966 468,156 438,021

OBLIGATIONS FONCIÈRES 1885

Le n° 392,984 est remboursé par 100,000 fr.
Le n° 678,288 est remboursé par 25,000 fr.

Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 fr. :

185,400 310,035 321,262 991,457 669,107 699,998

Les quarante-cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 fr. :

198,594 474,264 992 323,149 160,998 602,491 23,449
34,615 162,930 132,045 654,349 22,996 701,494 135,214
136,305 550,718 909,238 n379,772 966,723 837,429 96,606
211,701 880,517 854,361 63,933 185,520 367,885 741,355
742,778 827,987 829,773 340,699 135,597 663,194 19,771
397,113 729,110 721,665 205,205 906,572 412,549 441,210
944,718 106,885 95,502

1,406 numéros sont remboursés au pair.

FONCIERES 1909

Le n° 95,083 est remboursé par 50,000 fr.
Le n° 890,191 est remboursé par 10,000 fr.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 fr. :

936,385 932,917 1,042,072 1,367,258 364,123 586,790
1,080,441 497,556 152,815 845,907

Les soixante numéros suivants sont remboursés chacun par 500 fr. :

840,103 1,028,186 266,833 503,578 1,258,115 345,959
326,761 1,126,331 1297,460 405,666 946,554 1,381,063
167,070 1,005,106 891,769 1,017,614 1,353,128 356,779
183,063 1,076,771 1,095,868 550,939 628,579 1,207,255
941,651 115,807 234,311 1,191,604 569,180 1,299,765
905,269 1,095,519 124,055 745,465 1,196,768 993,821
276,440 703,120 1,122,355 572,901 1,063,214 583,116
283,596 914,151 593,226 244,498 828,994 631,235
1,270,796 460,770 927,967 652,914 691,044 1,236,824
158,100 195,578 310,375 1,016,739 364,861 1,368,964

FONCIERES 1913

Le n° 722,469 est remboursé par 250,000 fr.
Le n° 386,725 est remboursé par 25,000 fr.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 fr. :

676,694 798,184

Les cinquante numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 fr. :

803,135 855,740 472,128 385,866 948,916 471,969 266,668
957,987 414,198 969,244 534,004 893,785 642,151 70,970
673,360 663,033 211,836 350,981 91,497 490,597 67,782
428,149 355,531 431,741 559,192 460,816 993,296 165,250
355,595 769,197 553,142 961,399 152,859 942,775 637,982
299,052 117,014 609,785 738,532 108,238 241,887 718,445
802,592 902,083 467,581 950,394 968,571 676,960 668,130
196,418

L'EMPRUNT de la LIBÉRATION

Le Maréchal FOCH vous demande de souscrire.

Si chacun doit être prêt à sacrifier sa vie pour le salut du pays menacé, un français peut-il refuser un prêt à sa Patrie victorieuse !

L'Armistice avec l'Autriche-Hongrie

SES CONDITIONS

Paris, 5 novembre. — Les conditions de l'armistice imposé à l'Autriche par le haut commandement italien, au nom des alliés, sont les suivantes :

Conseil supérieur de guerre

Versailles, le 31 octobre 1918.

Clauses militaires

Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans l'air.

Démobilisation totale de l'armée austro-hongroise et retrait immédiat de toutes les unités qui opèrent sur le front, de la mer du Nord à la Suisse.

Il sera maintenu sur le territoire austro-hongrois, dans les limites ci-dessous indiquées au paragraphe 3, comme forces militaires austro-hongroises, un maximum de vingt divisions réduites à l'effectif du pied de paix d'avant guerre.

La moitié du matériel total d'artillerie divisionnaire, d'artillerie de corps d'armée, ainsi que l'équipement correspondant, en commençant par tout ce qui se trouve sur les territoires à évacuer par l'armée austro-hongroise, devra être réuni entre des points à fixer par les alliés et les Etats-Unis, et pour leur être livré.

Evacuation de tous les territoires envahis par l'Autriche-Hongrie depuis le début de la guerre et retrait des forces austro-hongroises, dans un délai à déterminer par les généraux commandant en chef les forces alliées sur les différents fronts, au delà d'une ligne fixée comme suit :

(Ici suivent des précisions géographiques suivant cette ligne.)

Tous les territoires ainsi évacués seront occupés par les forces des alliés et des Etats-Unis d'Amérique. Maintien sur place de tout le matériel militaire et de chemin de fer ennemis qui se trouvent sur les territoires à évacuer.

Livraison aux alliés et aux Etats-Unis de tout ce matériel (approvisionnement de charbon et autres compris) suivant les instructions de détail données par les généraux commandant en chef les forces des puissances associées sur les différents fronts.

Aucune destruction nouvelle ni pillage, ni réquisition nouvelle par les troupes ennemies dans les territoires à évacuer par l'ennemi et à occuper par les forces des puissances associées.

Possibilité pour les armées des puissances associées de se mouvoir librement par l'ensemble des routes, chemins de fer et voies fluviales des territoires austro-hongrois, avec emploi de tous les moyens de transport austro-hongrois nécessaires.

Occupation par les armées des puissances associées de tous points stratégiques en Autriche-Hongrie et à tous moments jugés nécessaires par ces puissances pour rendre possibles toutes les opérations militaires, ou pour maintenir l'ordre.

Droit de réquisition contre paiement pour les armées des puissances associées dans tous les territoires où elles se trouveront.

Complète évacuation, dans un délai de quinze jours, de toutes les troupes allemandes non seulement des fronts d'Italie et des Balkans, mais de tous les territoires austro-hongrois.

Internement de toutes les troupes allemandes qui n'auraient pas quitté avant ce délai le territoire austro-hongrois.

Les territoires austro-hongrois évacués seront provisoirement administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes, alliées ou associées, d'occupation.

Rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre, sujets alliés internés et populations civiles évacuées, dans les conditions à fixer par les généraux commandant en chef les armées des puissances associées sur les différents fronts.

Les malades et blessés inévacuables seront soignés par du personnel austro-hongrois, qui sera laissé sur place avec le matériel médical nécessaire.

Clauses navales

Cessation immédiate de toutes les hostilités sur mer et indications précises de l'emplacement et des mouvements de tous les bâtiments austro-hongrois. Avis sera donné aux neutres de la liberté concédée à la navigation des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans toutes les eaux territoriales, sans soulever des questions de neutralité.

Livraison aux alliés et aux Etats-Unis d'Amérique de 15 sous-marins austro-hongrois achevés de 1910 à 1918 et de tous les sous-marins allemands se trouvant ou pouvant pénétrer dans les eaux territoriales austro-hongroises. Désarmement complet et démobilisation de tous les autres sous-marins austro-hongrois qui devront rester sous la surveillance des alliés et des Etats-Unis d'Amérique.

Livraison aux alliés et aux Etats-Unis d'Amérique, avec leur armement et leur équipement complet, de 3 cuirassés, 3 croiseurs légers, 9 destroyers, 12 torpilleurs du type le plus récent, 1 mouilleur de mines, 6 monitors du Danube à désigner par les alliés et les Etats-Unis d'Amérique.

Tous les autres bâtiments de guerre de surface (y compris ceux de rivière) devront être concentrés dans les bases navales austro-hongroises qui seront désignées par les alliés et les Etats-Unis d'Amérique et devront être démobilisés et complètement désarmés et placés sous la surveillance des alliés et des Etats-Unis d'Amérique.

Liberté de navigation de tous les bâtiments des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées dans l'Adriatique, y compris les eaux territoriales, sur le Danube et ses affluents en territoire austro-hongrois.

Tous les alliés et les puissances associées auront le droit de draguer tous les champs de mines et de détruire les obstructions dont l'emplacement devra leur être indiqué.

Pour assurer la liberté de navigation sur le Danube, les alliés et les Etats-Unis d'Amérique pourront occuper ou démanteler tous les ouvrages fortifiés et de défense.

Maintien du blocus des puissances alliées et associées dans les conditions actuelles, les navires austro-hongrois trouvés en mer restant sujets à capture, sauf les exceptions qui seront admises par une commission qui sera désignée par les alliés et les Etats-Unis d'Amérique.

Groupement et immobilisation dans les bases austro-hongroises désignées par les alliés et les Etats-Unis d'Amérique de toutes les forces aériennes et navales.

Evacuation de toute la côte italienne et de tous les ports occupés par l'Autriche-Hongrie, en dehors de son territoire national, et abandon de tout le matériel flottant, matériel naval, équipement et matériel pour voies navigables de tout ordre.

Occupation par les alliés et les Etats-Unis d'Amérique des fortifications de terre et de mer et des îles constituant la défense de Pola, ainsi que des chantiers et de l'arsenal.

Restitution de tous les navires de commerce des puissances alliées et associées détenus par l'Autriche-Hongrie.

Interdiction de toutes destructions des navires ou du matériel avant évacuation, livraison ou restitution.

Restitution sans réciprocité de tous les prisonniers de guerre des marines de guerre et de commerce des puissances alliées et associées au pouvoir des Austro-Hongrois.

Conclusions relatives à un armistice avec l'Autriche

Le Conseil supérieur de la guerre décide :

A. *D'approuver les termes ci-joints d'un armistice avec l'Autriche-Hongrie;*

B. *Que le général Diaz, au nom des gouvernements associés et à l'arrivée des représentants accrédités du commandement suprême autrichien, communiquera à ces derniers les termes approuvés d'un armistice;*

C. *Que le gouvernement italien, au nom du Conseil supérieur de la guerre, sera chargé de communiquer cette décision au général Diaz;*

D. *D'inviter le colonel House, au nom du Conseil supérieur de guerre, à communiquer cette décision au président Wilson;*

E. *Qu'un amiral sera adjoint au général Diaz dans les négociations.*

BORDEAUX

Il y a un an

7 NOVEMBRE 1917

Les contingents français et britanniques continuent à arriver en Italie pour prêter leur aide à nos alliés. A Turin, ils ont été l'objet d'une réception enthousiaste.

Les troupes anglaises, avec la coopération de contingents français, se sont emparées, en Palestine, de Khuweilfeh, Bercheba, Abuhareira et Gaza.

Conseil départemental d'hygiène

LA GRIPPE

Le conseil d'hygiène de la Gironde a tenu mardi, à la préfecture, une nouvelle séance en grande partie consacrée à l'examen de la situation sanitaire de Bordeaux et du département et aux mesures à prendre contre l'épidémie de grippe.

Le conseil a tout d'abord constaté que les statistiques de la semaine écoulée ne présentent pas d'amélioration sur la semaine précédente. Dans ces conditions, le conseil a renouvelé son vœu antérieur tendant à ce que M. le Préfet de la Gironde n'apporte aucune modification aux sévères dispositions qu'il a prises par son récent arrêté ordonnant la fermeture des théâtres et des cinémas, des établissements scolaires, etc.

Il a en même temps demandé que, pendant cette clôture provisoire, tous les locaux visés fussent nettoyés et désinfectés avec soin et que les établissements publics, hôtels, etc., soient l'objet d'une attention particulière.

Les multiples réquisitions faites par l'autorité militaire des chevaux des Compagnies bordelaises de vidanges, qui constituent de véritables services publics d'une importance toute particulière; l'impossibilité où se trouve, paraît-il, l'administration de fournir de l'avoine aux bêtes qu'on a bien voulu laisser à ces Compagnies, les ont empêchées, ainsi que nous l'avons déjà exposé en détail, d'accomplir le travail qu'elles ont toujours assuré précédemment d'une façon régulière. Les efforts de l'administration municipale en leur faveur sont malheureusement restés vains. Il y a là, en somme, pour l'hygiène générale, un danger qu'il importe par tous les moyens de conjurer.

Sous cette impression, et dans la pensée peut-être que l'administration préfectorale trouverait auprès des pouvoirs publics un appui officiel, le conseil a émis le vœu que M. le Préfet de la Gironde « prenne des mesures urgentes et en particulier envisage la réquisition du matériel des Compagnies de vidanges dans le but de l'utiliser pour un service public imposé par les nécessités actuelles d'assainissement.

Le conseil d'hygiène se réunira dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Ajoutons qu'il semble résulter du nombre des décès constatés mardi à Bordeaux que l'épidémie de grippe est en décroissance. Espérons que cette amélioration va continuer et que bientôt le cauchemar qui nous obsède de façon si douloureuse s'évanouira définitivement.

Mort pour la France

Nous signallons, il y a quelques jours, la belle citation obtenue par le jeune aspirant Pierre Hardon, deuxième fils du sous-chef de section du bureau central télégraphique de Bordeaux. Nous apprenons aujourd'hui avec regret la mort de son fils aîné, le caporal Norbert Hardon, du 144e, décoré de la croix de guerre, rapatrié de Suisse il y a un mois à peine.

Grièvement blessé en août 1914 dans un des combats auxquels prit part le 18e corps d'armée au sud de Charleroi, près de Thuin, le caporal Hardon, resté sans secours pendant quatre jours sur le champ de bataille, avait été fait prisonnier, emmené en Allemagne et de là évacué en Suisse, d'où il était revenu épuisé par ses blessures et par quatre années de captivité.

Norbert Hardon est mort pour la France. L'honneur en rejaillit sur ses siens, auxquels nous adressons nos vives condoléances.

Citations à l'ordre

— Deux de nos jeunes concitoyens, dont l'un est glorieusement mort au champ d'honneur, ont été l'objet des belles citations suivantes :

A l'ordre de la... brigade d'artillerie d'assaut, du 26 août 1918, Albert Chaumet, maréchal des logis, A. S. 9 : « Chef de char, plein d'entrain, d'un sang-froid remarquable; dans l'attaque du 19 juillet, s'est acquitté brillamment de sa mission, jusqu'au moment où il a été mortellement frappé par un obus qui a détruit son char. »

— A l'ordre de la brigade, du 27 juin 1918, Roger-Pierre Chaumet, soldat au 11e rég. d'infanterie, 6e compagnie : « Soldat très crâne et d'un courage à toute épreuve. Faisant partie d'une équipe de fusiliers-mitrailleurs, s'est particulièrement fait remarquer par sa belle attitude, lors des attaques des 11, 12 et 13 juin 1918, en se portant à l'assaut des tranchées ennemies. »

La famille de ces deux braves demeure à Bordeaux, 368, cours de Toulouse.

Ravitaillement civil

Vente de carottes, d'oignons et de marrons par la municipalité

Jeudi 7 novembre courant, la municipalité fera vendre des carottes, des oignons et des marrons sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes et marché de Lerme.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : carottes, 0 fr. 80 le kilo; oignons, 0 fr. 65 le kilo; marrons, 0 fr. 80 le kilo.

La police veille

Un évadé de bagne est repris

Mardi, dans la matinée, les sous-brigadiers Pouysségu et Deba, du poste Lambert, en faisant leur ronde d'inspection, trouvaient confortablement installé dans un bar de la place Gambetta un individu dont l'allure leur parut suspecte.

Interpellé sur sa situation, le consommateur montra des papiers au nom de Léon Nolfi, 33 ans, né à Nice, de parents italiens. Les papiers étaient en règle; mais nos agents, méfiants à juste titre, ne s'en contentèrent pas; ils pressèrent de questions l'individu, qui d'abord se troubla puis finit par avouer s'être évadé en 1912 de la Guyane, où il devait purger une condamnation à perpétuité, pour un crime qu'il avait commis à Toulon en 1909 et pour lequel il avait été condamné par la cour d'assises du Var.

Il ajouta qu'après son évasion il avait pu pendant cinq ans vivre tranquille, travaillant comme mécanicien à bord des paquebots belges. Repris en 1917, il fut envoyé à l'île de Ré, puis dans un camp retranché, d'où il s'évadait tout récemment. L'évadé réfractaire a été écroué au fort du Hâ, en attendant d'être présenté à M. le Procureur de la République, qui statuera sur son sort.

Drame de la misère

Un drame navrant causé par la misère s'est déroulé, mardi soir, quai de la Douane. M. Séverain-Gérard Filliguier, cinquante-sept ans, Chilien, et un de ses fils âgé de dix-huit ans ne pouvant survivre à l'état de misère où était plongée toute la famille depuis son arrivée récente du Chili, avaient résolu de mettre fin à leurs jours en se jetant dans la Garonne.

Mardi soir, vers six heures et demie, les deux infortunés se précipitaient dans le fleuve. Des témoins de cette scène se portant à leur secours, réussirent à repêcher vivant le fils, mais le corps du père, entraîné par le courant, ne put être retrouvé.

Détail poignant, un second fils, âgé de seize ans, qui devait sans doute suivre son père et son frère dans la mort, n'eut pas, au dernier moment, le courage nécessaire et assista impuissant à leur suicide.

Dans une lettre laissée par M. Filliguier, le disparu mentionne les raisons de son acte; il ajoute que sa femme et ses trois jeunes enfants ont pu être hospitalisés à l'asile de la rue du Sablonat, où son fils âgé de seize ans n'avait pas été admis.

Le fils Filliguier, retiré du fleuve, a dû être transporté à l'hôpital Saint-André. Quant à son frère âgé de seize ans, il a été enfin conduit auprès de sa mère, où il sera à l'abri de la misère.

ETUDE DE Me GEORGES BESSON,
licencié en droit, avoué à Bordeaux,
cours de Tourny, numéro trois

D'un jugement contradictoirement rendu par la deuxième chambre du tribunal de première instance de Bordeaux, le quatorze mars mil neuf cent dix-huit, confirmé par arrêt de la cour d'appel de Bordeaux, en date du quatorze octobre mil neuf cent dix-huit.

Entre M. Paul-Edouard SEBILLEAU, industriel, demeurant à Talence, rue Emile-Zola, numéro 17.

Demandeur comparant par Me BESSON, avoué.

D'une part,

Et M. Gaston-Emmanuel-François THENOT, boucher, demeurant à Bordeaux, rue Sainte-Catherine, numéro 49.

Défendeur comparant par Me GOUAIS LANOS, avoué.

D'autre part,

Il a été extrait ce qui suit :

Attendu que dans les journaux « la Petite Gironde » et « la France », portant la date du trente et un mars mil neuf cent dix-sept, Thénot a fait paraître une insertion réclame, annonçant l'ouverture de succursales de sa boucherie, avec pour l'une cette adresse : 11 bis, place des Grand-Hommes (ancienne boucherie Sébilleau).

Attendu que pareille annonce, suivant les usages du commerce, devait indiscutablement faire croire aux lecteurs que Thénot avait acquis de droit de succéder à Sébilleau dans l'exploitation de cette boucherie; que, d'autre part, aucune nécessité n'imposait ce complément d'adresse;

Attendu que Sébilleau justifie d'un intérêt tant moral que matériel à conserver le renom d'honorabilité et de loyauté commerciales, attaché à son nom et au regard de la possibilité d'une réouverture par lui-même de son exploitation commerciale momentanément suspendue pendant les hostilités;

Attendu, d'autre part, que la mauvaise foi de Thénot se dégage de sa persistance à conserver dans les locaux de la place des Grands-Hommes, malgré la prohibition qui lui fut signifiée le quatre avril 1917, l'enseigne intérieure en exergue très apparente « Henri Sébilleau », ainsi qu'en témoignent les constats dressés les huit mai et huit août mil neuf cent dix-sept, et encore le vingt-six janvier mil neuf cent dix-huit;

Attendu que la décision judiciaire dont a été l'objet Thénot le neuf novembre mil neuf cent quinze légitime la demande;

Que le préjudice est certain, mais trouvera une juste réparation dans les insertions demandées;

Par ces motifs, le tribunal, après délibéré, jugeant en matière ordinaire et premier ressort,

Dit que c'est à tort et sans droit que Thénot a fait usage de l'appellation « ancienne boucherie Sébilleau », comme du nom « Henri Sébilleau », maintenu dans sa boucherie; lui fait défense de s'en servir dans l'avenir sous peine d'une astreinte de cent francs pour chaque infraction constatée;

Ordonne l'insertion du présent jugement aux frais de Thénot dans les journaux où a paru la réclame incriminée, à la même place et avec les mêmes caractères employés.

Condamne Thénot en tous les dépens, avec distraction à Me Besson, avoué, aux affirmations de droit.

Pour extrait conforme,

Signé : BESSON.

PETITE CHRONIQUE

LES VOLS. — Lundi soir, Mme Gabrielle Nau, demeurant au Bouscat, était entrée dans une boulangerie de la rue Porte-Dijeaux. Elle avait déposé momentanément son sac à main sur le comptoir et en a constaté la disparition quelques minutes plus tard.

Le sac à main renfermait une somme de cinquante-cinq francs.

— Dans la nuit de lundi à mardi, des filous, qui se sont introduits à l'aide de fausses clés dans le magasin de M. Clavinnes, 17, rue Turenne, y ont soustrait quatre caisses de liqueur d'une valeur de six cents francs et se sont emparés d'une charrette à bras sur laquelle les dévaliseurs ont chargé et emporté leur butin.

— Tout est bon pour les voleurs. C'est ainsi que Mme Julie Faussagues, ménagère, demeurant rue de la Franchise, en rentrant chez elle, mardi soir, après une absence de quinze jours, constatait que des cambrioleurs avaient pénétré chez elle et avaient dérobé plusieurs chemises de toile.

— M. Casevinille, employé à la Compagnie du Midi, rue Gronier, a été également, dans la nuit du lundi à mardi, victime de malfaiteurs inconnus qui, pendant que le maître du logis était à son travail, lui ont soustrait du linge, des provisions et autres menus objets.

AU-DESSUS DE LA TAXE. — Mardi matin, une marchande du marché des Grands-Hommes s'est vu dresser procès-verbal pour avoir vendu des œufs 6 francs la douzaine au lieu de 4 fr. 50, prix taxé.

La Foire

MENAGERIE LAURENT

Les amateurs d'émotions pourront encore goûter du spectacle de la Ménagerie Laurent jusqu'à dimanche prochain 10 courant.

Tous les jours, en matinée et en soirée, grandes représentations avec travail complet de tous les fauves, présentés par les intrépides dompteurs Laurent, Georgiano et William's et la gracieuse dompteuse égyptienne Miss Zora.

COMMUNICATIONS

Œuvre des malades pauvres

Avis est donné aux malades indigents qui désirent obtenir les secours de l'Œuvre des malades pauvres de s'adresser directement au siège de l'Œuvre, rue Labirat, 44.

Les demandes de secours devront être accompagnées d'un certificat signé d'une dame patronnesse ou de M. le Curé de la paroisse du malade. La réunion de rentrée est renvoyée.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL RUGBY

Rochefortais contre Bordelais

Dimanche, pour son deuxième match, le Sport athlétique Bordeaux-Etudiants-Club recevra, sur le superbe ground du Stadium (263, boulevard de Talence), l'excellente équipe du Sport athlétique rochefortais.

Le team champion des Charentes, où brille le petit demi Proux, se heurtera à un quinze qui s'annonce redoutable et où on remarque quelques étoiles d'avant-guerre : Beau, Ebrard, Mothes, Sabathé, Valade, qui furent parmi les meilleurs dans l'équipe de sélection; Laulom, Taillefer, Blondel, Lafrie, Guyon et d'excellents jeunes éléments, sans oublier Bajac, dont ce sera la rentrée.

COURS DES CHANGES

Londres, 26 03 à 26 08; Espagne, 109 à 111; Italie, 86 1/4 à 88 1/4; New-York, 5 44 à 549; Portugal, 312 à 332; Suisse, 107 3/4 à 109 3/4; Suède, 153 à 157; Argentine, 243 à 247.

PRÉVENEZ et GUÉRISSEZ la **Grippe** par l'UROMÉTINE (UROTROPINE) (FRANÇAISE)
Séance de l'Académie de Médecine du 1er octobre 1918
4 comprimés par jour.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
GARNITURES DE CHEMINÉE
MANTEL PIECE ORNAMENTS

ÉTAT CIVIL

DECES du 5 novembre

Pierre Maillet, 17 ans, rue Chantecrit, 51.
Emile Loubeau, 18 ans, rue de Moscou, 114.
Gracieuse Prat, 29 ans, rue Eugène-Ténot, 39.
Thérésia Olivan, 32 ans, rue Kléber, 82.
Mme Vendais, 23 ans, rue Sainte-Elisabeth, 54.
Mme Cumoura, 31 ans, cours de Toulouse, 206.
Marie Darrigade, 44 ans, rue Petit-Goave, 18.
Mme Poulain, 52 ans, cours de Bayonne, 274.
Jeanne Suzanilcq, 53 ans, cours d'Aquitaine, 43.
Louis Marsaud, 52 ans, rue Terre-Nègre, 46.
Mme Fest, 54 ans, rue Dauphine, 3.
Henri Charrueau, 57 ans, c. de Toulouse, 206.
Mme Laporte, 60 ans, rue Louis-Mie, 5.
Louis Boireau, 66 ans, rue Ausone, 12.
Veuve Deleu, 71 ans, rue Ch-Marionneau, 28.
Veuve Panneler, 79 ans, rue Joseph-de-Carayon-Latour, 37
Veuve Castet, 80 ans, rue Huguerie, 24.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Edouard Laffitte ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Maurice LAFFITTE,

leur fils, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le **6 novembre courant**, en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à l'église Sainte-Eulalie, à quatre heures trente.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme L. Hardon, M. P. Hardon, aspirant au 23e d'infanterie (au front), M. P. Hardon, canonnier au 21e R. A. C. (au front), Mlle V. Durand prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Norbert HARDON,

caporal au 144e d'infanterie,
décoré de la croix de guerre,
décédé des suites de maladie contractée en captivité,

leur fils, frère et neveu, qui auront lieu le **jeudi 7 novembre**, en l'église Notre-Dame de Talence.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve E. Ollivier, Mlle Liliane Ollivier, M. Joseph Ollivier, Mlles Claire et Blandine Ollivier, la famille Segallas ont la douleur de vous faire part du décès du capitaine de corvette

Elysée-Louis-Alexandre OLLIVIER,

chevalier de la Légion d'honneur,
capitaine du port de Bordeaux,

leur époux, fils, père et frère, décédé à Bordeaux le 3 novembre 1918, dans sa 45e année.

Les obsèques auront lieu le **mercredi 6 courant**, à l'église Saint-Seurin, à deux heures quarante-cinq.

REMERCIEMENTS M. et Mme Léon Jouve et leurs enfants, le capitaine Vincent Lacoste, du service du ravitaillement; Mme Lacoste et leur fils, M. et Mme Jean Jougounoux et Mlle Paule Jougounoux remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Henriette JOUVE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

P. F.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme J. Lannès, M. L. Lannès, M. et Mme G.-H. Bahus, Mlle H. Bahus, M. M. Bahus, M. et Mme L. Despujols, M. Lucien Despujols, notaire, et Mme L. Despujols, M. et Mme V. Despujols, M. et Mme Lapertière, Mme veuve H. Bahus prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

Mme veuve Jean AMEAU, née DESPUJOLS,

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le **7 novembre** en l'église N.-D. de Talence.

On se réunira à la maison mortuaire, 174, cours Gambetta, Talence, à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à 11 heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. Emilien Plault, entrepreneur à Bordeaux-Bouscat, M. Louis Plault prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve E. PLAULT,

leur mère, décédée au Bouscat, 21, route du Médoc, qui auront